

ÉDITO

Solutionnons !

Comment réduire les ordures ménagères, comment rendre l'espace public plus propre et comment mieux gérer les encombrants en pied d'immeuble ? Trouverons-nous des alternatives à la voiture ? Comment mieux nourrir les familles au quotidien ? Est-ce possible de remettre de la nature dans les allées et les parcs ? Comment utiliser moins de chauffage l'hiver et comment anticiper les fortes chaleurs à venir (le rapport du GIEC évoque pour 2030 des pics dépassant fréquemment les 45 degrés au cœur des étés) ?

Ces multiples questions recensées ces derniers mois lors de séquences de travail pour définir les nouveaux contrats de ville en Bourgogne-Franche-Comté appellent de profonds changements de nos modes de vie, de production et de consommation. Dès lors, « transiter » passera certainement par cette recherche de solutions collectives, à la fois citoyennes et politiques, aux problèmes réels des territoires prioritaires. Elle permettra de rendre acceptable cette notion abstraite auprès de la population et faire participer les habitants. Elle rendra intéressant et passionnant ce défi planétaire.

S'il est important de bien définir ce que nous entendons collectivement par transition écologique (ce terme est-il d'ailleurs le plus approprié ?), c'est probablement les sujets concrets qui doivent guider la fabrication des politiques publiques de la transition écologique entre les représentants élus, les habitants des quartiers, les techniciens et les experts. C'est probablement à travers cette « méthode inductive » que s'ouvrira une nouvelle opportunité de réduire les inégalités sociales à travers la création nouvelles dynamiques coopératives.

Alors solutionnons !

ÉCLAIRAGE

Au regard des inégalités environnementales et de l'urgence climatique, les habitants des quartiers se mobilisent pour opérer la nécessaire transition socio-écologique devant garantir la résilience de ce microcosme urbain que représente le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Article rédigé par Antoine LAGNEAU, Chargé de mission Eau-Alimentation/Animation du réseau CAPTER à Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Une politique de rénovation urbaine des QPV déconnectée de l'approche socio-écologique.

Au début des années 80, des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre dans le quartier populaire des Minguettes à Lyon signent le début de la « crise des banlieues ». Les pouvoirs publics y répondront principalement par des opérations de requalification urbaine lourdes qui verront la création en 2003 de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Largement centrée sur la rénovation du bâti, cette politique a provoqué une forme d'incompréhension chez un grand nombre d'habitants, souvent peu informés de l'ampleur de ces travaux et de leur conséquence sur leur habitat.

Cette politique de rénovation urbaine semble aujourd'hui, sous sa forme initiale, révolue, notamment sous l'effet de l'approche socio-écologique développée par des urbanistes, des sociologues ou encore des travailleurs socio-éducatifs. Celle-ci s'appuie notamment sur les travaux universitaires initiés aux Etats-Unis et repris en France, autour de la justice environnementale et alimentaire. Ces études montrent que les habitants des quartiers populaires sont davantage exposés que le reste de la population générale aux nuisances et pollutions environnementales, aux conséquences du changement climatique et aux inégalités d'accès à l'alimentation.

Un mouvement de transformation socio-écologique qui s'inscrit dans une logique de quotidienneté.

Face à ce constat, la transformation socio-écologique dans les quartiers propose un autre récit. Il s'agit de créer les conditions d'une mobilisation horizontale et collective à l'opposé des politiques verticales menées ces dernières décennies. C'est sur le terrain des préoccupations quotidiennes dans les quartiers que s'organisent ces mobilisations. La chercheuse Léa BILLEN et son collègue Jean-Baptiste COMBY ont montré que trois enjeux apparaissent de ce point de vue comme les plus mobilisateurs : les déchets, l'accès à la nature et l'alimentation. Précisément, le besoin vital qu'est celui de s'alimenter constitue l'un des exemples les plus visibles de la multiplication d'initiatives locales de transition socio-écologique actuelles. Création de cuisines intergénérationnelles, de cantines solidaires ou de potagers en pieds d'immeuble, toutes ces actions s'inscrivent dans une reprise de contrôle collectif mais aussi personnel.

Sans lui attribuer un rôle qui n'est pas le sien en termes de production nourricière, cultiver en bas de son bâtiment redonne la possibilité de retrouver une fierté d'« être » : « être » habitant, attaché à son lieu de vie et relié aux autres et à son environnement. Repartir de ce quotidien collectif et personnel, de ce que le philosophe André GORZ nommait le « monde vécu », apparaît comme le cœur de l'approche socio-écologique pour les QPV et l'un des prérequis pour le développement d'actions, quelles qu'elles soient.

Hervé GUERY, directeur d'études du Compas, bureau d'études au service des territoires. Société créée en 1989, elle est destinée à favoriser la meilleure prise en considération des ménages les plus défavorisés par les politiques sociales, ainsi que leurs besoins sociaux, dans un objectif de solidarité.

Quels regards portez-vous sur les enjeux de sobriété en QPV ?

Les habitants des quartiers subissent plus fortement les effets et les conséquences du réchauffement climatique. Pourtant, ce sont ceux qui ont un impact moindre sur l'environnement sous plusieurs dimensions.

Le logement d'abord, avec une occupation importante au m² et où la consommation de fluides et de matériaux est donc comparativement moindre. Dans la majorité des QPV de grands-ensembles, la qualité énergétique est bien meilleure grâce aux travaux des bailleurs et des rénovations.

Sur la mobilité ensuite, avec un plus faible nombre de voiture par adulte par logement. S'ajoute à cela un usage plus important des transports en commun, même si, à l'inverse, les modes de transports doux type vélo sont moins utilisés. On retrouve également moins de contournement de la carte scolaire, les enfants vont à proximité des lieux de vie, limitant ainsi les déplacements.

Autour de la qualité alimentaire aussi, car les enfants des quartiers ne sont pas ceux qui utilisent le plus la restauration scolaire, ce qui traduit une qualité de l'alimentation plus faible.

Sur la consommation énergétique enfin, où les compteurs permettent d'attester d'une consommation annuelle moindre des ménages de quartiers prioritaires que dans d'autres territoires.

Ces enjeux et ces conséquences s'imposent-ils aux habitants ?

D'une certaine manière, mais ce serait une analyse trop simple. Le prisme financier n'est pas le seul qui intervient, il faut mettre en avant le travail mené par des collectivités pour faciliter l'accès aux mobilités par exemple. Pour autant les arbitrages financiers pour les ménages les plus modestes ont un impact sur la consommation des fluides énergétiques par exemple.

Comment la politique de la ville peut travailler autour de ces enjeux ?

D'abord en changeant le regard : le regard que les non-habitants de quartier ont des habitants des quartiers. Il y a des clichés forts autour de la consommation énergétique par exemple. Ce sont des discours déconnectés de la réalité quand on étudie ces enjeux.

En faisant connaître et savoir ensuite : mieux comprendre la consommation énergétique et ce que cela signifie. En contrepartie de la consommation il faut penser à l'impact du réchauffement climatique sur les habitants. La proximité des espaces verts par exemple, qui sont de véritables échappatoires des îlots de chaleur qu'on retrouve dans les quartiers de grands-ensembles.

Enfin, en restituant les réalités : les habitants sont moins consommateurs d'énergie mais sont plus victimes du réchauffement climatique.



Pouvons-nous rendre les habitants de QPV acteurs des transitions ?

En situation de précarité la consommation de biens et d'énergie est plus faible. Néanmoins beaucoup de choses restent à faire. On peut penser au travail quotidien de formations, d'explications et d'appropriation du

territoire. Sensibiliser aux bonnes pratiques au travers de la médiation, des ambassadeurs, des formations dans les écoles.

Appuyer les innovations, autour des ressourceries, du recyclage, source d'emplois, de formations et d'une économie parallèle, l'ESS est aussi une solution.

Réfléchir aux mobilités partagées ou alternatives qui ont des conséquences allant au-delà des transitions écologiques, la probabilité de chômage en l'absence de voiture est deux fois plus forte en QPV qu'ailleurs.

C'est aussi en agissant sur la précarité des habitants que l'on pourra permettre à ces derniers d'être acteurs de ces transitions.

Un mot pour conclure ?

Au travers de ces études, analyses et publications, le Compas objective ces enjeux de sobriété et de transition écologique. Nous nous tenons à la disposition des acteurs des collectivités locales et de l'État pour les alimenter en données et en réflexions.

Contact :

contact@compas-tis.com

Siège social

15 ter bd Jean Moulin 44100 Nantes
02 51 80 69 80

Paris

13 bis rue Alphonse Daudet 75014 Paris
01 45 86 18 52

Strasbourg

41 bd Clemenceau 67000 Strasbourg
03 90 41 09 18



Issus de la volonté de favoriser une alimentation saine et de démocratiser l'accès aux ressources de la terre, « les jardins partagés de Saint-Claude » placent l'animation sociale au cœur de l'activité écologique.

Un projet fédérateur à la faveur d'une diversité de publics, dont les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV)

L'association « des jardins partagés » a été créée en 2014 lors d'une réunion de structures sociales voulant se servir du jardinage comme support d'intervention auprès de leurs publics. Quatre types de publics sont accueillis :

- ceux des structures partenaires (des enfants de 2 ans et moins et des personnes porteuses de handicaps ou souffrant d'addictions) ;
- « des jardiniers individuels » dont une majorité de séniors ;
- des scolaires provenant de l'ensemble de la commune ;
- des familles des QPV.

La proximité géographique des jardins par rapport au QPV des Avignonnets est le fait du hasard. Néanmoins, celle-ci est vue comme une opportunité avec le recrutement d'un adulte-relais qui contribue à développer des projets dans les deux QPV de Saint-Claude.

Entre « le club des explorateurs », « le stage nature », le travail sur la parentalité en partenariat avec le centre social communal (l'espace Mosaïque), le jardinage dans le potager et « les goûters nature », c'est une belle proportion des habitants des quartiers qui bénéficie du projet. Par le ricochet de ces actions, une mixité des publics se fait et un partage intergénérationnel s'opère.

Des goûters qui font revivre les gravats

L'idée « des goûters nature » part d'un constat simple : pour le 4h, les enfants occupant l'espace en pied d'immeuble, consomment des chips et des sodas. L'éducation à une alimentation saine étant l'ADN de l'association, l'initiative s'est naturellement imposée. Le temps d'un après-midi, l'association occupe l'espace vide laissé par la démolition d'une tour d'immeuble pour y installer cuisine, bancs et tables et inviter mamans

et jeunes à manger et faire des jeux sur l'alimentation. C'est ainsi qu'en 2023, 17 « goûters nature » ont été réalisés.



Le tout collectif et l'ouverture à tous, deux principes fondateurs des jardins

Avec une parcelle d'un peu plus de 1500 m² dont une partie potagère de 300 m², les jardins ont produit 364 kg de 25 légumes différents en 2023. Une partie des récoltes est vendue aux habitants (1€/kg) et les recettes servent à l'achat de plants, graines et outils. Les structures partenaires et les jardiniers partagent l'ensemble de la terre et ses ressources dans une forme de démocratie participative qui fait des Jardins de Saint-Claude un site atypique.

Tous les mois, les jardiniers se concertent pour établir le plan des cultures : plante-t-on plus de radis et moins d'ail ? Que fait-on des limaces qui prolifèrent ? Ce sont ces « jardiniers individuels » qui s'occupent en grande partie du travail de la terre, sous la supervision d'une équipe de salariés composé d'une coordinatrice (compétence chef de projet et animation environnement) et de l'adulte relais.

Ainsi, l'une des marques de fabrique des Jardins est l'absence de parcelles individuelles : tout est collectif et ouvert à tous. Ce fonctionnement garantit leur entretien permanent, dans la mesure où, si parcelles individuelles il y avait, celles des structures partenaires finiraient en friches puisque des nourrissons ou des personnes handicapées n'ont pas la capacité de jardiner. C'est pour cela que leur rapport aux jardins s'engage à

une valeur thérapeutique, pédagogique et sociale plutôt que productive. Sur la base d'un planning, ces publics (accompagnés d'éducateurs) viennent le temps qu'il faut, chacun selon ses capacités, observer, toucher, sentir des légumes, pousser une brouette ou arroser des plants. Les éducateurs sont formés aux techniques de jardinage et sont autonomes dans l'encadrement de leurs publics, ce qui laisse le temps aux deux salariés des jardins de vaquer à d'autres occupations. On voit là, une ingénierie de gestion qui fait que toutes les activités s'imbriquent les unes avec les autres et s'agrègent pour la pérennité du projet. Et, c'est ainsi que pour un jardin si peu pourvu en superficie, les jardins partagés de Saint-Claude parviennent à maintenir une fréquentation optimale toute l'année.



Contact :

Fabienne DEBOS - Coordinatrice - Animatrice - Jardinière
07 87 85 72 88

Association des Jardins Partagés de Saint-Claude - 21 rue Henri Ponard - 39200 Saint-Claude - 03 84 33 27 08

En avril 2023, Dijon Métropole voit son organigramme s'étoffer d'une direction générale déléguée à la transition climatique. Un an après cette création, que peut-on en retenir ? En quoi cette nouvelle organisation en interne aux services a un impact en matière de transitions pour les quartiers en géographie prioritaire répartis sur cinq des 23 communes métropolitaines ?

Une déclinaison en poupées gigognes

L'action des politiques climatiques de Dijon Métropole s'inscrit dans un cadre préexistant complexe : les objectifs de développement durable du programme universel de l'Agenda 2030, les politiques climatiques européennes, la loi française de transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone, etc.

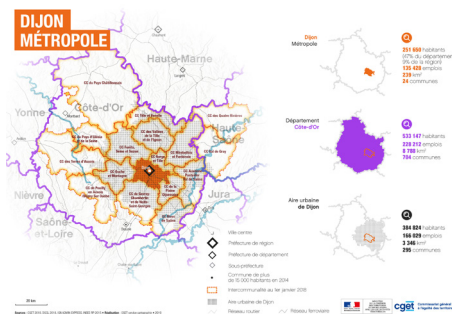
La métropole a pensé et mis en œuvre une direction générale déléguée à la transition climatique à orientation stratégique. Son rôle est de mettre en lien l'ensemble des acteurs de la métropole et de donner à voir les enjeux systémiques, notamment en proposant une méthode d'observation et de travail relative aux questions de transition climatique. L'objectif de cohérence recherchée s'appuie sur six champs d'analyse : énergie-carbone, biodiversité, gestion des ressources, action sociale, économie, qualité-cadre de vie-santé publique. Les composantes de travail – les leviers d'action s'organisent autour des trois axes du Plan Climat et Biodiversité : atténuation, coopération et adaptation.

Un impact global sur les habitants

Les champs d'analyse précédemment évoqués concernent l'ensemble de la population métropolitaine. Nous parlons alors de « droit commun », puisque l'action se dirige vers les citoyens d'un même territoire, ici celui de la métropole. Toutefois, du fait d'un cumul de certaines vulnérabilités, les habitants des quartiers prioritaires peuvent s'avérer les premiers bénéficiaires des actions à imaginer, notamment en ce qui concerne les actions d'adaptation. Dès lors, comment une articulation du plan climat avec la politique de la ville est-elle possible et peut-elle servir spécifiquement les besoins des habitants des quartiers prioritaires ?

La coopération entre services pour aboutir à la coopération territoriale

Sur sollicitation du service positionné en politique de la ville pour le contrat de ville « Quartiers 2030 » de Dijon Métropole, la direction générale déléguée à la transition climatique est intervenue sur deux temps de présentation en premier lieu du plan climat puis de la méthode d'observation par les champs d'analyse. Cette dernière propose une grille de lecture qui peut s'appliquer à la contractualisation et le suivi des actions des contrats de ville. Il y a ainsi un pilotage proposé par le droit commun au sein duquel s'inclue la politique de la ville par un renfort de moyens spécifiques et ciblés sur les quartiers prioritaires. Un effet d'ensemblage irrigue les politiques à l'œuvre dans l'action territoriale.



Quelle traduction concrète ?

Le projet « La boîte à vélos », initialement créé et porté par la structure des Maisons Pop de Chenôve, est dorénavant intégré dans le Plan Climat et Biodiversité. Via une convention réunissant les services de droit commun et de la politique de la ville de la métropole, et avec cette association d'éducation populaire, ce projet autour des mobilités actives propose :

- un accès facilité à des vélos de seconde main reconditionnés ;
- un accompagnement à la remise en selle et réassurance notamment en secteur urbain ;
- des parcours de balades familiales à l'occasion des vacances.

Un projet qui sert dans différents domaines puisqu'en abordant les questions de mobilité, ce sont autant de freins à l'emploi qui se lèvent, de moyens de lutter contre l'isolement ou encore d'outils de soutien à la parentalité qui s'exploitent. Et l'intégration prochaine de cette action au sein du plan climat permettra l'évaluation de son impact carbone sur le territoire.

Citons un autre exemple, toujours dans le champ des mobilités. Le prestataire de service de transport en commun de la métropole va bénéficier des savoir-faire des médiateurs sociaux, ancrés dans les quartiers grâce à leurs démarches d'aller-vers. Ces derniers, forts de leur relation de confiance avec les habitants, feront l'interface avec le prestataire pour créer des temps d'échanges et d'information sur les modalités d'utilisation des services de transport en commun de la métropole. De nouveau, c'est bien la conjugaison du droit commun, de la politique de la ville et du secteur associatif qui donne une opportunité à saisir au service des habitants des quartiers.

La prochaine étape pour Dijon Métropole ? Des groupes de travail afin de recenser les actions du territoire à insérer dans la démarche initiée par le Plan Climat et Biodiversité.



La région Bourgogne-Franche-Comté, cheffe de file du territoire, assure un appui aux projets de développement portés par les villes. Pour cela, elle dispose de plusieurs dispositifs. Zoom sur ceux à destination des quartiers prioritaires.

Promouvoir la qualité de vie dans les territoires

Troisième niveau de collectivité territoriale, la région exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle...

La région Bourgogne-Franche-Comté dispose alors de plusieurs dispositifs d'aides afin de contribuer au développement de projets par les structures.

Le service « Centralités & Quartiers » en charge de l'accompagnement des petites centralités en revitalisation et des actions en direction des quartiers prioritaires s'occupe entre autres de ces aides.

Concernant les transitions, cette thématique est intégrée pleinement à l'ensemble de l'intervention de la région Bourgogne-Franche-Comté. Notamment, à travers son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) où l'un des axes principaux est l'accompagnement aux transitions.



Le Fond d'Aide aux Projets

Le Fond d'Aide aux Projets (FAP) est un dispositif dédié aux 62 quartiers prioritaires de la région. Il s'inscrit dans

la continuité de l'intervention régionale en faveur des quartiers pour la période 2015-2022 et se poursuivra dans la vision engagements quartiers 2030. Ce dispositif est mobilisable de deux façons. Le volet « programmation » qui permet d'accompagner les projets soutenus dans le cadre des appels à projet contrat de ville. Il est ouvert aux associations, collectivités territoriales et bailleurs. Et le volet « fil de l'eau » qui propose un soutien tout au long de l'année selon avis d'un comité d'engagement (composés d'élus régionaux et d'experts dont Trajectoire Ressources). Pour ce deuxième volet, seuls les associations et les bailleurs sont éligibles.

En 2023, 230 projets ont été soutenus avec un budget d'un million cent euros.

Le FAP appuie prioritairement les projets favorisant :

- l'accès à la formation, l'insertion professionnelle, et le développement économique ;
- l'amélioration du cadre de vie des habitants des QPV ;
- l'animation des espaces publics et son appropriation ;
- la sensibilisation à l'environnement ;
- la promotion de la santé.

La question des transitions est ainsi prise en compte dans le soutien des projets avec le FAP.

Quelques exemples d'actions :

- ateliers de quartiers par l'association Julienne Javel à Besançon (25) : autour de la rénovation du logement pour améliorer son lieu de vie et gagner en autonomie ;
- entreprendre dans la restauration autrement par la Course Boutaric à Dijon(21) : un programme de formation pour accompagner les entrepreneurs issus des quartiers ;
- animation du jardin partagé par les Ateliers Nomades à Autun (71) : créer du lien social et sensibiliser à l'environnement.

Les autres dispositifs

- Rénovation urbaine

La région accompagne également les opérations de transformation des quartiers telles que l'aménagement des espaces publics, la requalification d'équipement de service à la population ou en encore la création de logements. Les projets soutenus doivent intégrer dans leur conception les enjeux de transitions environnementales et répondre aux écoconditions régionales. Ces écoconditions concernent les thèmes suivants : gestion des eaux pluviales, énergie, biodiversité, mobilité douce et gestion des déchets de chantier

Une « ingénieure conseil » est rattachée au sein du service Centralités & Quartiers pour répondre au mieux à ces critères d'écoconditions.

- FIP

Réactivé pour 2024, le Fond d'Intervention de Proximité (FIP) est un dispositif également souple et mobilisable au fil de l'eau. Il permet d'accompagner des opérations en investissement autour de petits aménagements de proximité (portage collectivités territoriales et bailleurs). Les actions correspondantes aux priorités régionales seront privilégiées.

Pour en savoir plus

Service Centralités & Quartiers
centralites.quartiers@
bourgognefranchecomte.fr

Entretien avec Alex ROY, Responsable Adjoint du département Accompagnement des Transitions Territoriales, Service Transition Ecologique à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC)

Quelles sont les orientations des pouvoirs publics sur la transition écologique dans les quartiers ?

Du point de vue des politiques publiques, la transition écologique dans les quartiers prioritaires a été envisagée sous le prisme de la précarité. La volonté d'inscrire la lutte contre la précarité comme un enjeu majeur est depuis longtemps présente dans les textes nationaux et internationaux. Il s'agit même du premier Objectif de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 signé en 2015 par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies.

Plus récemment, la transition écologique devient l'un des piliers des contrats de ville. Par son caractère transversal et territorial, la politique de la ville intervient en effet sur les six grands chantiers identifiés dans la démarche actuelle engagée par l'État et la Région sur la planification écologique, à travers la COP régionale lancée le 13 décembre 2023 :

- mieux se loger : ex. de la rénovation énergétique de l'habitat social ;
- mieux se déplacer : ex. de la tarification sociale des transports en commun ;
- mieux se nourrir : ex. des politiques d'approvisionnement en produits locaux et biologiques, notamment dans l'aide alimentaire ;

- mieux produire : ex. du financement des entreprises d'insertion sur du maraîchage biologique ;
- mieux consommer : ex. du développement des services visant le réemploi et la réparation auprès des publics en situation de précarité ;
- mieux préserver : ex. des projets de végétalisation et de désimperméabilisation dans les quartiers.

Justement, comment les habitants accueillent-ils tous ces programmes ?

Depuis 2018, le Living lab territorial pour la transition écologique de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, en partenariat avec la DREAL BFC, mène des travaux prospectifs sur les conditions d'articulation des enjeux sociaux et écologiques. Les résultats de ces études montrent que les habitants des QPV n'ont pas attendu l'urgence climatique et les programmes publics pour faire preuve de sensibilité écologique. En effet, les situations de précarité sont favorables au développement d'une expertise ordinaire de la sobriété, liée à un ensemble de compétences de débrouillardise (bricolage, jardinage, optimisations énergétiques, cuisine, etc.). Contrairement à l'a priori d'une indifférence généralisée des catégories populaires, il existe bel et bien des préoccupations relatives à

l'environnement, au monde laissé aux générations futures, à la préservation de la nature, à la mise en valeur d'un mode de vie sobre, etc.

Des exemples d'initiatives concrètes d'habitants ou d'acteurs locaux mettant en valeur cette appropriation de la problématique écologique par les concernés ?

En BFC, l'association Ateliers Nomades mobilise des groupes d'habitants dans le quartier de Saint-Pantaléon (ville d'Autun en Saône-et-Loire). Cette association s'inscrit dans le courant de l'éducation populaire et propose des ateliers locaux de confection ou de réparation en tout genre, de spectacles, de débats et de jardins partagés. Évidemment, c'est un exemple parmi d'autres.

Quel avenir pour la transition écologique dans les quartiers ?

La récente volonté d'inscrire cet enjeu dans les contrats de ville est une opportunité pour développer des politiques systémiques et décroisées entre le secteur social et écologique, en s'appuyant sur les associations et les acteurs de l'ESS déjà moteurs sur ces enjeux et sur la feuille de route de la planification écologique en BFC qui sera élaborée en fin d'année.

Le regard d'un autre centre de ressources politique de la ville (CRPV)

Entretien avec Elisabeth RICHEZ, Chargée de mission Transition à Villes au Carré, Région Centre-Val de Loire

Comment le centre de ressources s'est-il emparé de la transition écologique ?

L'entrée de Villes au Carré dans le train de la transition écologique s'est opérée durant l'évaluation des contrats de ville 2014-2023, avant même les orientations du CIV d'octobre 2023, portant la transition écologique comme nouvelle priorité. Convaincus que la non prise

en compte de cette thématique dans la gouvernance des quartiers peut avoir un effet d'aggravation des poches de pauvreté, la question qui nous guidait était de savoir : « comment intégrer dans les nouveaux contrats de ville au bénéfice des habitants qui sont les plus impactés par le changement climatique ? »

L'une des réponses que nous avons initiée est une expérimentation intitulée « *Et si les quartiers entraient en transition ?* ». Celle-ci vise à aborder plus profondément l'aspect social des inégalités environnementales afin d'inclure les quartiers dans les stratégies locales de transition et d'aller plus loin sur les transitions écologiques au sein des contrats de ville.

L'action concrète s'est matérialisée par de la sensibilisation et des formations des acteurs des territoires. L'un des enjeux était de favoriser l'interconnaissance des parties prenantes : élus, agents des collectivités et des services de l'État, des services politique de la ville et environnement, bailleurs sociaux, associations du contrat de ville et environnementales et les habitant-es... etc. Quand on sait que sans « rapprocher », « fédérer », « désiloter », il est impossible d'initier des projets structurants, cela prend tout son sens de bâtir un socle de connaissances communes et un trait d'union entre ces différents publics. Lors des ateliers, les acteurs ont identifié et valorisé les actions déjà en cours sur leur territoire ; puis, ont élaboré des scénarios pour

intégrer les transitions écologiques dans les nouveaux contrats de ville. L'un des enseignements de cette expérimentation est la nécessité de développer une ingénierie de la coopération afin que les acteurs environnementaux et sociaux puissent porter ensemble des projets structurants avec les habitants. Lancée en février 2022, l'expérimentation prendra fin en septembre 2024. Elle a permis d'embarquer six territoires en politique de la ville.

Villes au Carré mène également un projet avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) pour ouvrir un espace d'échanges sur les transitions écologiques aux plus précaires. Ceux-ci ont une très faible empreinte carbone mais ont des savoir-faire importants en

matière d'écologie, et sont intéressés par le sujet. Pour valoriser leur savoir-faire, il est essentiel de les décorrélés de leur précarité pour qu'ils puissent en être fiers. Il est aussi important de passer d'actions individuelles à des actions collectives portées par des structures d'accompagnement (régies, centres sociaux, CCAS, ...).



ACTUALITÉS

Depuis 2017, les rencontres européennes de la participation citoyenne sont un rendez-vous annuel. Organisées par l'association « Décider ensemble » en collaboration avec des collectivités territoriales, ces journées permettent aux acteurs de la participation citoyenne de se retrouver et d'échanger.

Mettre en commun et explorer

Les rencontres européennes de la participation citoyenne rassemblent pendant près d'une semaine (trois jours en présentiel et deux jours d'ateliers numériques) plus de 1000 participants.

Lieu de rencontres entre pairs, ces journées permettent un échange de pratiques, d'ouvrir la réflexion sur les défis de la participation et d'explorer des outils ou dispositifs.

L'édition 2024 : « comment la participation peut-elle accompagner les transitions de demain ? »

Cette année, les rencontres posent leurs bagages à Toulouse pour sa 8^{ème} édition. Elles auront comme thématique centrale les transitions.

Coorganisée avec Toulouse Métropole, la première journée sera consacrée à

des circuits de découvertes urbaines, illustrant la dynamique participative de la ville. Huit balades seront proposées afin de faire découvrir des projets en lien avec des questions environnementales et de participation citoyenne (implication des habitants, mobilités et usagers, participation à l'échelle du quartier...).

Les deux autres journées seront consacrées à des partages d'expériences, des ateliers et des débats centrés sur la thématique.

Décider ensemble

« Décider ensemble » est une association, créée en 2005, qui a pour objectif de générer et diffuser une culture de la participation et de la décision partagée.

L'association se définit comme un « think tank » où plusieurs acteurs impliqués dans les questions de la participation sont réunis : entreprises publiques

et privées, associations d'élus, ONG, chercheurs...

Ces missions reposent sur 4 pôles :

- Think-tank : observatoire des civic tech et de la démocratie numérique, notes d'enjeux, études, colloques, plaidoyer, etc.
- Ressources en ingénierie : Centre de ressources, voyages d'étude, formations, fiches expériences...
- Diffusion et promotion : Trophées de la participation et de la concertation, Rencontres européennes de la participation, etc.
- Activités réseaux : Club des élus locaux, petits déjeuners, rencontres, groupes de travail, voyage d'études...

En savoir plus

<https://www.deciderensemble.com/rencontres-2/rencontres-2024>



► L'ÉCOLOGIE EN MILIEUX POPULAIRES : DE LA DÉBROUILLARDE À L'ACTION COLLECTIVE

Alors que les mesures politiques d'incitation à la sobriété se multiplient, l'attention portée aux modes de vie des personnes en situation de précarité rappelle qu'une expertise ordinaire de la sobriété n'a pas attendu la crise pour se développer et se partager. Celle-ci se développe au quotidien par un ensemble de pratiques de débrouillardise sous la contrainte économique, mais qui entrent aussi en cohérence avec des valeurs fortement ancrées dans la culture populaire...

<https://journals.openedition.org/vertigo/40973?lang=fr>

► L'ÉCOLOGIE ORDINAIRE POUR LUTTER À LA FOIS CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Priorité sociale ou urgence écologique ? Plutôt que d'être envisagés comme les deux faces d'une même pièce, ces deux impératifs sont souvent renvoyés dos à dos, comme si la lutte contre les inégalités sociales et l'action face à la crise écologique étaient incompatibles, voire contradictoires. Pourtant, l'observation des actions menées dans des quartiers populaires montre qu'allier les deux est possible et nécessaire. C'est ce que nous explique Léa Billen, autrice d'une thèse de géographie sur les initiatives écologistes citoyennes dans trois quartiers populaires et cofondatrice de l'Institut Transitions.

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-7.htm>

► ÉCOLOS, MAIS PAS TROP...

Le capitalisme menace la vie sur terre. Aucune issue technique à ce constat. Les usages destructeurs des ressources naturelles sont inscrits au plus profond des structures sociales : école, travail, propriété, marché, etc. Ils forgent des conditions de classe écologiquement inégales et antagoniques.

Ce livre montre qu'une écologie politique véritablement transformatrice doit avoir pour horizon la refonte des cadres fondamentaux de la vie sociale qu'exige l'invention d'une société respectueuse des limites planétaires.

Jean-Baptiste COMBY - Raison d'Agir Éditions - 128p. - 2024

► LA POLITIQUE DE LA VILLE AU DÉFI DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les projets structurés autour du thème de « résilience » ont pour objectif de réparer les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), pour réparer la ville elle-même et améliorer les conditions de vie de leurs habitants en même temps que celles de la ville et du territoire.

A. MASBOUNGI, O. SICHEL, S. BOURRON et al. - Urbanisme, hors série n°78 - 74p. - Décembre 2023

► FONDEMENTS POUR UNE MORALE

Lorsque les hasards de la naissance et de l'histoire font qu'aucune culture, place, conduite ou valeur ne vous apparaissent comme vôtres, en vertu de quels critères pouvez-vous préférer telle place, action, valeur ou conduite ? En vertu de quoi l'esclave révolté vaut-il mieux que l'esclave soumis, le joueur que l'avare, le rebelle sans cause que l'inquisiteur ?

Telles sont les questions, vécues et vitales,

qui ont motivé cet ouvrage. Parce que rien n'était donné à son auteur comme allant de soi pas même l'adhésion à la vie du corps, il lui fallut produire lui-même ses préférences et certitudes...

André GORZ - Éditions Galilée - 608p. - 1977

► COMMENT RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ POUR TOUS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé en juin 2021 la Fabrique Prospective « Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? » en partenariat avec France Urbaine (FU), Intercommunalités de France, l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), Terres en ville, le Mouvement des régies de quartiers, la Direction générale des Outre-Mer (DGOM), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Pendant un an, cette Fabrique Prospective, cofinancée par la DGOM, a accompagné les élus et les acteurs locaux d'Aix Marseille Provence Métropole (Bouches-du-Rhône), du Grand Angoulême (Charente), de Plaine-Commune (Seine-Saint-Denis) et de Saint-Joseph (La Réunion).

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/comment-renforcer-laccessibilite-une-alimentation-durable-et-de-qualite-pour-tous-dans-les>